

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 29
 représentés : 6
 pour : 35
 abstentions : 0
 contre : 0

**OBJET : Vœu pour améliorer la desserte en bus de Fontenay-aux-Roses.
 Lignes de bus concernées : 162, 195 et 594 (Petit Fontenaisien).**

L'An deux mille quinze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absents représentés :

AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M.FAYE
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
F. ZINGER	à	C. MARAZANO
R. BENMERADI	à	E. CHAMBON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le but d'améliorer l'accès des Fontenaisiens aux transports publics, des discussions sont en cours avec la RATP et le STIF concernant la desserte bus de Fontenay-aux-Roses.

Considérant que des propositions concernant les lignes de bus 162, 195 et 594 sont à l'étude :

- **Bus 162 et 195 :** au lieu de prendre la rue Blanchard entre la rue des Pierrelais et l'avenue Dolivet, chaque fois en limite de Châtillon, il est proposé de rejoindre ces 2 points en passant par le rond-point Pierrelais-Dolivet en face du théâtre des Sources, avec un arrêt dans les 2 sens au niveau de ce rond point.

Avantage : avoir un Arrêt bus au niveau du théâtre, du cinéma, du château Laboissière et en plus près du Centre ville :

Le 195 doublerait le 294 à partir du théâtre : itinéraire le plus rapide pour aller à la station de métro Chatillon-Montrouge (M 13 et future M15)

Le 162 offre un accès direct à la station Arcueil Cachan (RER B et future M15)

- **Bus 594** : créer un arrêt Maison de Quartier à l'intérieur des Blagis : arrêt au cœur de cette cité plus pratique pour les habitants.

Considérant de plus que ces améliorations permettraient de réduire un peu la pollution de l'air dans notre Ville.

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE

Article 1 : au STIF et à la RATP de tout mettre en œuvre pour que dans les meilleurs délais les améliorations précitées soient réalisées.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du STIF
- M. le Président Directeur Général de la RATP

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire, par délégation



Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le 27/04/2015

Publication/Affichage le 28/04/2015 au 28/06/2015

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Bernard LAURENT

P/ Agent Autorisé,
f